

# Transports scolaires - Informations

- 1) Les élèves doivent être à l'heure pour le départ des minibus et du car postal. **Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants seulement 10 minutes avant et après l'école.**
- 2) Les parents sont responsables de leur enfant :
  - de la maison jusqu'à l'école ou
  - de la maison jusqu'à l'entrée dans les minibus/le car postal.
- 3) Aux arrêts, école Semsales ou La Verrerie, les enseignants réceptionneront les élèves à l'arrivée des transports scolaires. De même, les enseignants accompagneront les élèves jusqu'à l'entrée des minibus ou du car postal
- 4) Nous précisons que seuls les enfants au bénéfice des abonnements de car postal peuvent utiliser ce moyen de transport.
- 5) Pour des raisons de sécurité, les parents qui véhiculent des enfants ne doivent en aucun cas s'arrêter, ni stationner sur l'emplacement réservé aux transports scolaires situé devant l'école ainsi que sur les places privées et les lieux de passage. Merci d'en informer également toute personne (grand-parent, voisin...) qui véhicule votre enfant.
- 6) Lors de sorties avec la classe, chaque élève concerné (moins de 1m50 / moins de 12 ans) prend son rehausseur avec lui. Veuillez mettre son prénom dessus.
- 7) Les élèves ne sont autorisés à utiliser leur vélo que jusqu'à leur arrêt du bus. L'utilisation de ce moyen de transport est sous la seule responsabilité des parents.
- 8) Les planches à roulettes, rollers, trottinettes sont interdits dans le cadre scolaire habituel (y compris les arrêts).
- 9) Les élèves qui apportent des ballons, jouets, voitures, peluches ou autres collections (billes, cartes, autocollants etc...) à l'école, doivent les transporter dans un sac fermé.
- 10) Nous rappelons que les téléphones mobiles sont strictement interdits dans le bus et les enceintes de l'école.